ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2007

MODERNISATION DE LA DIFFUSION AUDIOVISUELLE ET TÉLÉVISION DU FUTUR - (n° 3460)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 77

présenté par M. Soulier, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques saisie pour avis

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 3 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la transformation de la CSSPPCE en « Commission de la convergence numérique et des postes » afin qu'elle remplisse la mission de la « Commission du dividende numérique ».